

Conditions générales de la formation

1. Inscription (formations inter)

L'inscription se fait à l'aide du bulletin d'inscription (page 35). Tout bulletin d'inscription doit être retourné au plus tard 1 mois avant le début de chaque formation.

• Inscription par l'employeur

Une convention de formation est adressée à la structure : un exemplaire est à retourner signé dans les meilleurs délais. L'inscription est effective à réception de ce document.

Le règlement doit se faire suivant la réception de la facture adressée à l'issue de la formation.

• Inscription individuelle

Un contrat de formation est adressé au stagiaire : un exemplaire est à retourner signé dans les meilleurs délais. L'inscription est effective à réception de ce contrat et du règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public – Centre Hospitalier de Rouffach.

• Convocation

Les participants reçoivent par courriel une convocation avec les informations pratiques (adresse du lieu de formation, horaires, accès, stationnement, restauration) au plus tard quinze jours avant la date de la formation. Le règlement intérieur du centre de formation et le livret d'accueil (projet en cours) destiné aux participants sont joints à la convocation ou sont téléchargeables sur le site Centre Hospitalier de Rouffach.

2. Annulation

Le Centre Hospitalier de Rouffach se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant et de refuser une inscription si le nombre maximum de participants est atteint.

Selon les formations, chaque session de formation peut accueillir entre 6 et 14 stagiaires. Si le nombre maximum de participants est atteint, une liste d'attente est constituée. En cas de désistement, les personnes positionnées sur cette liste seront contactées.

Les demandes d'annulation de la part des stagiaires doivent être réalisées de manière exceptionnelle et au plus tard quinze jours avant le début de la formation.

Pour connaître les conditions financières, il faut se référer à la convention ou au contrat de formation.

3. Tarifs

Le tarif comprend le coût pédagogique et les ressources documentaires (diaporama, bibliographie...) remises lors de la formation au format papier et/ou à l'issue de la formation sous format électronique.

Pour les formations en INTRA, les frais de déplacement (transport, repas, hébergement) des formateurs sont en sus.

4. Attestation de présence

Pour les formations INTER, un certificat de réalisation nominatif est remis au commanditaire ou aux stagiaires après la formation, par courriel.

Pour les formations INTRA, un certificat de réalisation nominatif est transmis au commanditaire ou aux stagiaires après la formation, par courriel.

5. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Toutes nos actions de formation sont assurées par des intervenants experts, choisis pour leurs références et leurs compétences pédagogiques.

Le Centre Hospitalier de Rouffach s'engage à ce que la formation soit accessible aux publics en situation de handicap et à mettre en œuvre, si nécessaire, des mesures de compensation à travers des aides techniques, des aides humaines, des aménagements organisationnels et pédagogiques de la formation pour l'accueil des stagiaires en situation de handicap dans toutes les formations qu'il délivre.

6. Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances se fait à l'aide du questionnaire préalable joint à la convocation et les attentes sont recueillies au démarrage de la formation.

L'évaluation des connaissances nouvelles se fait au cours et à la fin de la formation.

Un questionnaire d'évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires. Un compte-rendu rédigé par les intervenants est transmis au commanditaire lors de l'envoi des documents de fin de stage.

Une évaluation des effets et impacts de la formation à + 6 mois est réalisée pour recueillir du commanditaire les effets et les impacts de cette dernière dans la pratique professionnelle des stagiaires.